



FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

COMPTE RENDU DU GT FONCTION PUBLIQUE : CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19 30 SEPTEMBRE 2020

Le mercredi 30 septembre 2020 s'est tenue la deuxième réunion sur la crise sanitaire liée au COVID 19 en présence de la Ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Amélie de Montchalin.

Une déclaration intersyndicale de cinq organisations syndicales (FO, CGT, FSU, Solidaires et la FA) a été lue à la ministre.

Nous avons demandé :

- La suppression du jour de carence pour toutes les maladies.
- Une reconnaissance à la maladie professionnelle beaucoup plus large qu'énoncée dans le décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance à maladie professionnelle des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2.
- Le maintien et le renforcement des CHSCT, cette crise sanitaire ayant montré à quel point ces instances furent efficaces et indispensables.
- L'extension des ASA aux contractuels de la Fonction Publique.
- De revenir à la liste originelle des personnes vulnérables du début de la crise sanitaire, cette évolution n'a aucun fondement scientifique et expose les personnels concernés.
- De faire du télétravail une réalité car le virus circule très activement, l'employeur doit mettre en œuvre le télétravail pour l'ensemble des missions éligibles. Il est donc impératif que les plans de reprise d'activité listent ces missions et soient présentés aux CHSCT.
- De faire cesser toute entrave du droit syndical.

Plus globalement, FO Fonction Publique a dénoncé le fait que les services fonctionnent sans tenir compte du niveau d'alerte de circulation du virus. Il nous semble impératif que la ministre puisse rappeler des mesures de protection claires de ses personnels au regard des différents niveaux d'alerte du gouvernement comme cela se fait pour les restaurateurs et les bars.

FO a fait remonter à la ministre les difficultés rencontrées par les personnels vulnérables des départements placés au niveau maximal de circulation du virus tel que, par exemple, la Guadeloupe sur la question de la priorité donnée au télétravail.

La ministre nous a répondu :

→ Jour de Carence :

Elle était prête à le faire pour les fonctionnaires mais elle ne pourra pas l'obtenir si cette demande ne s'applique pas aux secteurs privés. C'est donc bien une décision politique qui doit être décidée au plus haut niveau. Rappelons que, dans le secteur privé, 80 % des jours de carence sont pris en charge par l'employeur.

→ La reconnaissance de la Covid19 en maladie professionnelle :

Elle s'inscrit dans le cadre du décret, mais elle fera le nécessaire pour faciliter et simplifier les demandes des personnels qui seront en dehors du champ du décret. Nous veillerons à ce que cet engagement soit tenu, mais nous sommes loin de la reconnaissance automatique des personnels de la santé.

→ Sur les personnes vulnérables :

Elle nous a rappelé que cette liste ne concerne pas que la fonction publique mais aussi le secteur privé et, qu'à elle seule, elle ne pourra pas la faire évoluer. La FGF FO interpellera qui de droit pour faire changer cette situation inacceptable à l'égard de ces personnels.

→ Sur le télétravail :

Le télétravail est un chantier important pour la ministre et elle souhaite avancer très vite sur le sujet. D'ailleurs, le premier GT se tiendra jeudi 1^{er} octobre 2020.

Elle s'est engagée à se rapprocher des services qui sont réticents ou qui rencontrent des difficultés matérielles pour le mettre en œuvre afin de débloquer les situations et en priorité là où le virus circule très fortement.

→ Sur l'entrave syndicale :

La ministre réaffirmera par une note la nécessité que le droit syndical soit respecté même en cette période de crise sanitaire.

Elle nous a demandé également de lui faire remonter tout point de blocage.

Cette réunion confirme la volonté du gouvernement de traiter la Fonction publique de la même manière que le secteur privé niant la spécificité de l'employeur public et la position statutaire et réglementaire des agents.

FO Fonction Publique refuse cette lecture politique et réaffirme que le service public est la richesse d'un pays et garant de la cohésion sociale et républicaine de l'ensemble des territoires.